



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

La ministre déléguée chargée de l'autonomie

La ministre déléguée chargée du logement

Paris, le 30 DEC. 2020

Nos Réf : D-20- 024715

Monsieur le Président,

Le Président de la République a récemment rappelé son souhait qu'une loi Grand Âge et Autonomie puisse être présentée au Parlement au début de l'année 2021.

Le Gouvernement travaille donc activement pour que cette loi nous donne collectivement la capacité de mieux anticiper et de mieux affronter le défi démographique que va connaître notre pays.

Sondage après sondage, les français nous disent à quel point ils souhaitent pouvoir vieillir chez eux. Nous savons pourtant qu'au cours des dernières années, nous n'avons pas utilisé tous les leviers pour répondre pleinement à leur vœu unanime.

Pour ce faire, il nous paraît essentiel d'avoir une approche globale qui permette d'appréhender tout à la fois les questions de logement, d'habitat, d'urbanisme, de mobilités et de territoires.

Cette vision panoramique, vous l'avez notamment développée dans le rapport sur « *l'adaptation de la société au vieillissement* » que vous avez remis au Premier Ministre en mars 2013. Dès lors, dans le cadre de la préparation de la loi Grand Âge, nous souhaiterions que vous puissiez réactualiser ces constats et propositions au regard des enjeux actuels de la transition démographique comme au regard des insuffisances dans ces domaines de la loi ASV, par ailleurs inégalement appliquée.

La crise sanitaire a aussi mis en lumière la nécessité d'une mise en réseau dynamique des acteurs du grand âge sur les territoires, et des enseignements très riches peuvent en être tirés pour l'avenir.

Nous souhaiterions que vous puissiez, dans le cadre d'une *mission-flash*, formuler des recommandations opérationnelles sur les 4 thématiques suivantes :

M. Luc BROUSSY
Président de la filière Silver Economie
37-39 avenue LEDRU-ROLLIN
75012 Paris

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

- **L'adaptation des logements et de l'habitat**
 Vieillir chez soi est possible à condition que le logement occupé soit accessible et adapté. Comment améliorer les politiques d'adaptation des logements sociaux, privés, pour les propriétaires et les locataires ?
 Comment construire une offre adaptée de nouveaux logements, et développer l'habitat inclusif sous toutes les formes possibles, avec le bouquet de services nécessaire ?
 Comment permettre, à l'intérieur de ces logements, un environnement sécurisé (mobilier adapté, capteurs de chutes, téléassistance, outils numériques, domotique...) quand nous savons que plus de 9.000 de nos compatriotes âgés de 65 ans et plus décèdent chaque année suite à un accident domestique ? Comment, enfin, envisager les conditions de mise en œuvre d'un diagnostic habitat-mobilités en créant cet outil de prévention pour tous les français ?
 Comment plus largement, acter le « virage domiciliaire » nécessaire ?
- **L'adaptation des villes et de l'urbanisme**
 Vieillir chez soi est possible à condition de bénéficier, autour de ce « chez soi » d'un environnement bienveillant. Vous formulerez des propositions pour encourager les villes, les agglomérations, les métropoles et les départements à prendre en compte le vieillissement démographique dans la définition de leur politique en matière d'habitat, d'urbanisme et de mobilier urbain et nous direz notamment comment ériger un Label « Ville amie des Aînés » qui encourage de telles évolutions.
- **La mobilité des personnes âgées fragiles**
 Vieillir chez soi est possible à condition de ne pas s'isoler ce qui suppose de pouvoir se déplacer en toute autonomie. Là aussi, vous nous transmettez vos propositions pour améliorer les conditions de mobilités des seniors, notamment des plus fragiles.
- **La prise en compte de la diversité des territoires**
 Enfin vieillir chez soi est possible à condition que les politiques publiques prennent en compte la dimension territoriale du vieillissement. Une personne âgée fragile n'exprime pas en effet les mêmes besoins et ne ressent pas les mêmes contraintes si elle réside en centre-ville, en milieu péri-urbain ou en milieu rural. Par ailleurs, vous nous direz quels enseignements tirer de l'impact du vieillissement de la population sur les différents types de territoires (bourgs ruraux, QPV, 222 « Action cœurs de ville », Petites villes de demain, métropoles...). Vous évalueriez l'opportunité et la faisabilité de l'introduction d'une géographie prioritaire de la transition démographique en questionnant l'adaptation des critères SRU ainsi que l'adaptation des grands leviers de financement aux enjeux du vieillissement (schémas de service public sanitaire, médico-social, aménagement du territoire, logement, transports finances locales, ...).

Nous sommes en effet convaincus que le prisme des territoires doit être au cœur de la future loi Grand Âge pour que cette géographie du vieillissement permette aux politiques publiques d'être au plus près des préoccupations concrètes de nos concitoyens.

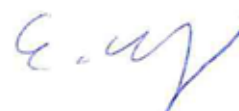
Nous souhaitons que vous puissiez nous remettre vos propositions pour le 15 janvier 2021 au plus tard, en identifiant les dispositions législatives en découlant.

Pour ce faire, vous réfléchirez en lien avec la DGCS, la DHUP, la DGCL, la CNSA, l'ANAH, l'ANCT, Action logement, le CEREMA, mais aussi évidemment avec les professionnels et experts du logement, de l'urbanisme, des transports, de l'aide à domicile tout comme avec les élus locaux, acteurs essentiels de la mise en œuvre de ces politiques.

Mme Jacqueline GOURAULT



Mme Emmanuelle WARGON



Mme Brigitte BOURGUIGNON

